



Comité des fêtes
Champdôtre

VIDE-GRENIER DE PENTECÔTE



24 MAI 2026

8H - 18H

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Entrée libre et gratuite

EXPOSANTS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

06 51 67 69 65 ou comitesdesfetes.champdotre@gmail.com

Réservé aux particuliers

Métrage : 5m (10€), 10m (20€), 15m (30€) et 20m (40€)

Habitants de Champdôtre (rues concernées par le vide-grenier) :
Inscription avant le 1er mai 2026 pour garantir une place devant votre habitation

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Article 1 – Organisation

Le vide-grenier est organisé par le Comité des fêtes de Champdôtre. Il se déroule rue Sauterot, rue d'Ouche (côté Tille), rue d'Avau et impasse de la Tille.

Article 2 – Date et Horaires

Le vide-grenier se déroule le **dimanche 24 mai 2026**.

L'installation des exposants est autorisée de **6h à 8h**.

Le vide-grenier est ouvert au public de **8h à 18h**.

Toute place réservée et non occupée à 7h sera réattribuée par les organisateurs.

Article 3 – Conditions d'inscription

Le bulletin d'inscription doit être dûment rempli et accompagné des éléments suivants :

- du **paiement intégral en espèces ou par chèque** (à l'ordre du Comité des fêtes de Champdôtre)
- d'une copie recto-verso d'une **pièce d'identité valide**
- du présent **règlement signé**

Le **dossier complet** est à envoyer à l'adresse suivante :

Floriane DEHER
12 chemin derrière l'église
21130 Champdôtre

L'inscription ne sera définitive qu'**après réception du règlement**.

Aucune place ne sera réservée sans paiement préalable.

Article 4 – Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par les organisateurs.

La longueur du véhicule stationné sur l'emplacement **ne devra pas dépasser le métrage réservé**.

Pour des raisons de sécurité, aucun départ d'exposant n'est autorisé entre 8h et 18h.

Article 5 – Nature des exposants

La manifestation est réservée aux **particuliers non professionnels**, conformément à la réglementation relative aux ventes au détail.

Les exposants déclarent sur l'honneur être des particuliers et ne pas participer à **plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile**.

Article 6 – Produits interdits

Sont interdits à la vente :

- les produits alimentaires
- les animaux
- tout produit illicite ou non autorisé par la réglementation

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout stand ne respectant pas ces dispositions.

Article 7 – Propreté des emplacements

Les exposants devront laisser leur emplacement propre et sans déchet après leur départ.

Organisateur : Comité des fêtes de Champdôtre

Adresse : 40 grande rue 21130 Champdôtre

Attestation et inscription (personne physique) au vide-grenier

se déroulant le dimanche 24 mai 2026

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à Département : _____ Ville : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N°/Type : _____

Délivrée le : _____ Par : _____

N° d'immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L. 310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à : _____ Le : _____

Ci-joint le règlement de _____ € pour l'emplacement d'une longueur de _____ mètres.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune de Champdôtre.

Signature :

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration du matériel ou des objets exposés.

Ils ne pourront également être tenus responsables des accidents ou dommages pouvant survenir aux personnes ou aux biens, quelle qu'en soit la cause, avant, pendant ou après la manifestation, notamment en cas d'intempéries (orage, tempête, etc.) ou de tout autre événement imprévu.

Article 9 – Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon déroulement de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement.

Article 10 – Acceptation du règlement

La signature du présent règlement vaut acceptation sans réserve de l'ensemble de ses dispositions.

Article 11 – Droit à l'image

Tout exposant participant au vide-grenier de Champdôtre consent, à titre gracieux, à la captation de son image et de sa voix par le biais de photographies et/ou de vidéos réalisées dans le cadre de la manifestation.

Il autorise leur utilisation sur tout support de communication, physique ou numérique, en lien avec l'événement (réseaux sociaux, site internet, supports de promotion, etc.)

La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 ans, sur le territoire de l'Union européenne. Elle sera renouvelée tacitement, sauf opposition écrite formulée par l'exposant.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des images le concernant, qu'il peut exercer auprès des organisateurs.

Acceptation du règlement (écrire lisiblement)

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Métrage disponible indivisible :

5m (10€) 10m (20€) 15m(30€) 20m(40€)

Date : _____ Signature : _____